



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 16428

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les aides financières de l'État en faveur des manifestations et actions audiovisuelles. Depuis septembre 2007, les manifestations audiovisuelles d'envergure nationale et internationale sont soutenues financièrement par le Centre national de la cinématographie (CNC) tandis que les directions régionales de l'action culturelle (DRAC) doivent se « concentrer sur les festivals d'intérêt local ou régional, qui tissent le lien entre le public et les oeuvres ». Or, ce nouveau fonctionnement s'avère particulièrement décevant, puisque les crédits alloués aux DRAC pour la filière audiovisuelle se sont drastiquement réduits. De nombreux organisateurs de manifestations audiovisuelles s'inquiètent de ne plus avoir de soutien financier de l'État pour leurs actions développées dans les territoires. Celles-ci sont pourtant primordiales, car elles permettent l'éducation à l'image, l'accessibilité à la pluralité des oeuvres audiovisuelles sur l'ensemble des territoires ruraux et urbains ainsi que la sauvegarde en milieu rural d'un tissu associatif dynamique. Il lui demande donc d'indiquer si elle entend donner les moyens financiers nécessaires aux DRAC pour soutenir la création audiovisuelle dans les régions.

Texte de la réponse

Le soutien aux festivals et aux rencontres professionnelles est une des dimensions de la politique de l'État en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. Ces manifestations, qui visent notamment à découvrir de nouveaux talents, à favoriser la diversité de la création et à mettre en lumière des cinématographies peu diffusées auprès de certains publics, doivent être encouragées dès lors qu'il est avéré qu'elles concourent efficacement à la découverte des oeuvres par le public. Jusqu'à présent, le ministère de la culture et de la communication et le Centre national de la cinématographie (CNC) intervenaient l'un et l'autre en la matière. À partir de cette année, les interventions du ministère et du CNC seront mieux coordonnées. Les festivals présentant un intérêt national et international seront désormais soutenus par le CNC. De leur côté, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) se concentrent sur les manifestations d'intérêt local et régional. Le soutien à ces manifestations sera maintenu. En effet, le CNC est en mesure de financer un certain nombre de festivals d'intérêt national et international. Par ailleurs, les moyens budgétaires complémentaires qui ont été affectés au ministère de la culture et de la communication permettront aux DRAC de poursuivre leurs actions d'intérêt local et régional dans des conditions comparables à celles des années passées. En outre, une mission a été confiée à Alain Auclair, ancien président de l'École nationale supérieure de l'image et du son (FEMIS), afin de dresser un état des lieux des programmes d'aide actuellement mis en oeuvre par le ministère de la culture et de la communication en faveur de l'éducation à l'image et de la diffusion culturelle cinématographique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16428

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1086

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5665